

numéro

14

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Marine, État
et Politique*

Boueille – 979-10-231-1834-6

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

**Revue
d'histoire
maritime**

14

Marine, État et Politique

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-802-1
PDF complet – 979-10-231-1820-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1821-6
Bruneau, Motte & de Préneuf – 979-10-231-1822-3
Chanet – 979-10-231-1823-0
Lockroy – 979-10-231-1824-7
de Préneuf – 979-10-231-1825-4
Motte – 979-10-231-1826-1
Dard – 979-10-231-1827-8
Bruneau – 979-10-231-1828-5
Girardin-Thibeaud – 979-10-231-1829-2
Coutau-Bégarie – 979-10-231-1830-8
Costagliola – 979-10-231-1831-5
Vial – 979-10-231-1832-2
Vaisset – 979-10-231-1833-9
Boureille – 979-10-231-1834-6
Boniface – 979-10-231-1835-3
Rodger – 979-10-231-1836-0
Poussou – 979-10-231-1837-7
Guilmartin – 979-10-231-1838-4
Rommelse – 979-10-231-1839-1
Rodger – 979-10-231-1840-7
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1841-4
Le Mao – 979-10-231-1842-1
Chronique – 979-10-231-1843-8

Mise en page : Compo-Méca s.a.r.l (64990 Mouguerre)
version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial.....	5
----------------	---

Première partie

Les marins français et la politique au XX^e siècle

Marine et politique à l'époque contemporaine Jean-Baptiste Bruneau, Martin Motte & Jean de Préneuf.....	11
Marine et politique de 1870 à 1914 : la démocratie entre au port Jean-François Chanet.....	15
Document :les marins vus par un de leurs ministres (1897) Édouard Lockroy.....	23
La politique de républicanisation de la Marine à la belle époque Jean Martinant de Préneuf.....	29
La Royale sans le Roi : le déclin naval français vu par Charles Maurras Martin Motte.....	61
La Marine et les droites nationalistes, de l'entre-deux-guerres à Vichy Olivier Dard.....	89
La Royale et le Roi :les officiers de marine et l'Action française, entre appartenance et imprégnation Jean-Baptiste Bruneau.....	93
Un marin en politique : l'amiral Platon, 1940-1944 Odile Girardin-Thibeaud.....	117
Le regard vide ou la vision politique de l'amiral Darlan Hervé Coutau-Bégarie.....	137
Darlan ou le mirage de la collaboration Bernard Costagliola.....	145
Faux-semblants et ruptures de l'après 1945 Philippe Vial.....	159
La cité idéale de l'amiral Thierry d'Argenlieu à l'épreuve des tumultes du siècle Thomas Vaisset.....	165

La marine et le putsch d'Algérie	
Patrick Boureille.....	183
Le lieutenant de vaisseau Guillaume, de la Marine au putsch et à l'OAS	
Xavier Boniface	199
Conclusion :une spécificité française vue de Grande-Bretagne	
Nicholas A. M. Rodger.....	213

Seconde partie

La révolution militaire navale au xvii^e siècle

Présentation de la table ronde sur la révolution navale	
Jean-Pierre Poussou.....	219
La révolution militaire dans la guerre sur mer au début de l'époque moderne : origines technologiques, résultats opérationnels et conséquences stratégiques	
John F. Guilmartin.....	223
Y a-t-il eu une révolution navale au début de l'époque moderne ? les relations entre la raison économique d'État et la guerre maritime	
Gijs Rommelse.....	239
De la « révolution militaire » à l'État « navalo-fiscal »	
Nicholas Rodger.....	259
La révolution maritime a-t-elle existé en France au xvii^e siècle ?	
Michel Vergé-Franceschi.....	273

Varia

Financer la Marine en temps de conflit : l'exemple de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697)	
Caroline Le Mao.....	285

Chronique

De la terre à la mer. La construction navale militaire française et ses réseaux économiques au xviii^e siècle	
David Plouviez	323
Comptes rendus.....	339

PREMIÈRE PARTIE

Les marins français et la politique
au XX^e siècle

LA MARINE ET LE PUTSCH D'ALGÉRIE

Patrick Boureille

Le putsch des généraux représente l'ultime soubresaut de la longue crise politique et militaire qu'a été la guerre d'Algérie. Il en constitue un tournant majeur. Depuis 1955, les forces armées se sont vu confier des responsabilités policières, judiciaires ou administratives de plus en plus importantes. Les officiers se sont engagés à l'égard des populations à ne pas les abandonner et à maintenir l'Algérie française. Car, selon la directive du général Massu commandant la 10^e Division parachutiste, « la population constitue le véritable objectif de la lutte menée en Algérie ». Après le putsch, le colonel Argoud ne se justifie-t-il pas ainsi : « Nous nous sommes formellement engagés à maintenir l'Algérie dans le pré carré français. Nous avons engagé la France, *à travers notre personne*, vis-à-vis de milliers de Musulmans, que notre parole seule a déterminés à combattre à nos côtés »¹ ? Il y a là, selon ces officiers, une sorte de délégation du peuple souverain, alors qu'en fait, la militarisation des départements d'Afrique du Nord est le fruit de la démission des gouvernements de la IV^e République.

Ce cumul des fonctions civiles et militaires ne peut que déboucher sur l'exercice d'un rôle politique majeur. C'est sur cette pente fatale que s'engagent les officiers généraux en mai 1958, lorsqu'ils engagent un bras de fer avec les autorités gouvernementales suspectées de brader le territoire national. Plus grave est le succès de l'opération qui flétrit d'une tâche originelle la République gaullienne : les putschistes d'avril 1961 ne s'autorisent-ils pas du 13 mai 1958 ? Leur plan tripartite ne consiste-t-il pas en l'affirmation d'un pouvoir militaire à Alger, suivie d'une implosion du pouvoir politique métropolitain, complétée éventuellement par un plan *Résurrection bis*² ? C'est l'une des deux grandes tendances représentées au sein des officiers généraux putschistes. Ainsi, Challe préconise « la solution républicaine, le président du Sénat Gaston Monnerville

1 Propos du colonel Argoud rapportés par Maurice Vaisse, *Alger, le putsch*, Bruxelles, Complexe, 1983, p. 56. Nous soulignons.

2 Rappelons que *Résurrection* était le nom de l'opération préparée par les activistes d'Alger au lendemain du 13 mai 1958 et visant à renverser la IV^e République. Elle connut un début de réalisation avec la prise de contrôle de la Corse par des parachutistes (24 mai), qui précipita l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.

assurant l'intérim, le temps d'élire un autre Président de la République ». Au-delà de cette première approche, c'est l'interprétation des notions de « devoir » et de « discipline » qui est en jeu en avril 1961. Alors ce n'est plus le 13 mai 1958 qui est invoqué, mais – les élèves assimilant les leçons du maître – bien plutôt le 18 juin 1940. On trouve ainsi parmi les putschistes d'authentiques résistants pour lesquels « l'obéissance n'est plus une vertu, encore moins une obligation, il peut arriver qu'elle ne soit même pas une excuse, bien plus encore qu'elle soit un crime »³.

Il est dès lors intéressant d'étudier précisément l'attitude d'une des trois armées lors de cette crise. La Marine présente par ailleurs l'intérêt d'être considérée comme ayant eu un rôle très marginal lors de ces événements. Elle semble avoir été « franchement hors du coup », pour reprendre une expression de Maurice Vaisse⁴. Et celui-ci d'ajouter : « si cela n'a pas une réelle importance militaire, cela peut entraver le ravitaillement de l'Algérie ». Sans commentaires. Selon la *vox populi*, la Marine aurait été le sanctuaire de la légitimité républicaine : « L'amiral Querville rejoint l'Amirauté qui devient un centre de ralliement des loyalistes. Pressé de prendre position en faveur du putsch, Querville refuse son concours à Challe, prend acte qu'une nouvelle hiérarchie de fait s'est établie à Alger et pour mieux assurer sa liberté d'action, prend le large vers Mers el-Kébir », écrit encore Maurice Vaisse. Michel Debré ne déclare-t-il pas à l'Assemblée nationale le 25 avril, sur la foi de renseignements obtenus par le capitaine de vaisseau Brasseur Kermadec, en poste à l'Élysée, que les bâtiments de la Marine ont ouvert le feu à Kébir sur des légionnaires rebelles⁵ ? Honneur et fidélité, Valeur et discipline. Fermez le ban.

Après l'examen des sources disponibles, c'est l'ensemble de ce dossier que nous nous proposons de reprendre ici.

LES SOURCES

Elles sont de trois types distincts. Il y a tout d'abord les archives officielles déposées par l'État-major de la Marine (*passim* EMM) dans les collections du département « Marine » du Service historique de la Défense. Elles se répartissent en deux éléments d'importance inégale : un volumineux dossier dans les

3 Propos du général André Petit, *Les Procès du putsch d'Alger et du complot de Paris*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961, Paris. Voir aussi l'analyse de l'amiral Antoine Sanguinetti, *Mémoires d'actions et de réactions*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 102-107, et l'article de Claude d'Abzac-Épezy, « La société militaire, de l'ingérence à l'ignorance », dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 245-256.

4 Maurice Vaisse, *Alger, le putsch*, *op. cit.*, p. 20.

5 Pierre Abramovici, « Algérie : le putsch... à Paris », *Historia*, n° 712, 1^{er} avril 2006, p. 40-45.

archives du secrétariat regroupant les messages échangés entre l'EMM et les différentes unités à terre, dans les ports ou en mer, d'une part⁶, et un certain nombre de pièces isolées, échouées dans des séries thématiques afférentes aux divers services émetteurs, d'autre part. Si le premier groupe représente 80 % des informations, il comporte de nombreux documents « Secret Défense » dont la classification demeure encore active. Le second, disparate, présente nombre de pièces non classifiées extrêmement intéressantes. Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, on trouve dans un carton de la série *VV Guerre d'Algérie*, une fiche récapitulative de l'ensemble des messages évoqués plus haut⁷. Dans un dossier de la série *Études générales*, on a un étonnant papier du chef d'État-major portant sur les « Enseignements à tirer des événements d'avril 1961 en Algérie »⁸ ! On mentionnera aussi l'absence depuis juillet 2005 de deux cartons du fonds privé de l'amiral Cabanier renfermant des messages « Très secret » : nous ne pourrions en dire plus à leur sujet. En revanche, les premiers éléments d'une volumineuse demande de dérogation pour la consultation des pièces du procès des putschistes, en cours d'instruction depuis plus de six mois auprès de la direction des Archives nationales, nous ont été récemment accordés.

Viennent ensuite les mémoires. Fort peu nombreux ont été les acteurs qui ont pris part aux événements d'avril 1961 à n'en avoir pas publié. Lorsqu'ils sont le fait des anciens putschistes, ces ouvrages – de loin les plus nombreux – revêtent la forme de plaidoyers *pro domo*, leurs auteurs ambitionnant de gagner la bataille de la mémoire à défaut de la lutte politique sur le terrain. Lorsqu'ils sont le fait des représentants du gouvernement ou de ses sympathisants, ils replacent l'événement comme une distorsion dans le « droit fil » de la politique algérienne inaugurée par le nouveau chef de l'État dès son entrée en fonction. Dans le cas de la Marine, on opposera les mémoires du lieutenant de vaisseau Pierre Guillaume à ceux de l'amiral Philippon⁹.

Enfin, les campagnes d'archives orales menées par le Service historique fournissent une part substantielle des informations utilisées ici. Il s'agit d'officiers alors supérieurs, comme le futur chef d'État-major Marc de Joybert (1972-1974), le futur directeur du personnel militaire Marcel Duval (1970-1972), ou l'adjoint « Marine » au directeur de la sécurité militaire, le futur vice-amiral d'escadre Paul de Cazanove. Ce sont aussi des officiers alors subalternes,

6 Département « Marine » du Service historique de la Défense à Vincennes (ensuite SHD/M/V), 3 BB² SEC 141.

7 SHD/M/V, VVA 001.

8 SHD/M/V, 3 BB² EG 007, lettre n° 1 091 EMG/3 du 9 juin 1961 du CEMGM au ministre des Armées.

9 Pierre Guillaume, *Mon âme à Dieu, mon corps à la Patrie, mon Honneur à moi*, Paris, Plon, 2006, p. 246-280 ; Hilarion (vice-amiral Philippon), *Le Métier de la mer*, Paris, France-Empire, 1971.

le futur amiral Jean-Pierre Bléjean, ou de simples matelots, tels Robert Bréjeon et Jacques Gauthier. Tous ces témoignages permettent une compréhension plus intime de la crise.

L'ATTITUDE DE LA MARINE VUE DEPUIS LE CAMP DES PUTSCHISTES.

Parmi les objectifs définis par le colonel Godard pour parachever la conquête d'Alger figurent deux objectifs « marine » : l'Amirauté, siège de la préfecture maritime, et la villa de l'amiral Querville, préfet maritime, à El Biar.

Le 1^{er} Régiment étranger de Parachutistes doit neutraliser ces objectifs¹⁰. Le 22 avril, les parachutistes investissent la villa de l'amiral avec mission de s'assurer de sa personne. Madame Querville déclarant tout ignorer de l'endroit où se trouve son mari, ils opèrent une perquisition dans les règles. En vain. Pourtant l'amiral se dissimule dans le parc attenant à la villa. Il se réfugie peu après à l'Amirauté où il dispose d'un certain laps de temps avant que les putschistes ne se préoccupent à nouveau de lui. En fait, le putsch apparaît à ce point improvisé que le délégué général Morin, mis aux arrêts, continue des heures durant à passer un certain nombre d'appels téléphoniques, tant vers la métropole – vers Louis Joxe qui répercute immédiatement vers Michel Debré, Premier ministre, et Geoffrey de Courcel, secrétaire général à la présidence de la République – que vers le reste de l'Algérie – vers les Inspecteurs généraux en mission extraordinaire d'Oran et Constantine.

Durant les journées décisives d'avril 1961, les contacts entre les autorités maritimes et les putschistes passent peu ou prou par l'intermédiaire du lieutenant de vaisseau Pierre Guillaume, rallié au général Challe. Dès qu'il apprend que l'amiral Querville s'est réfugié à l'Amirauté, Guillaume prend contact avec ce dernier. Celui-ci n'entend traiter qu'avec Challe : un *modus vivendi* en sort, fondé sur un refus de Querville de se soumettre à l'autorité de fait, bien qu'il soit prêt à en accepter les ordres sur le plan opérationnel en ce qui concerne la poursuite de la lutte contre le FLN. À ce niveau, il y a une divergence de tactique entre Guillaume et Challe, le premier étant partisan d'exiger un engagement plus catégorique de toute la hiérarchie en place de la Marine pour que le commandement soit exercé par un officier acceptant sans ambiguïté de prendre fait et cause pour la sédition, le second espérant que ce *modus vivendi* en appelle d'autres, compromettant irrévocablement la Marine. Bien que révolté, Challe n'entend pas remettre en cause la pyramide hiérarchique.

¹⁰ Jacques Rouvière, *Le Putsch d'Alger*, Paris, France-Empire, 1976, p. 133.

Guillaume apprend à 10 h que Querville a pris le large sur un escorteur d'escadre, probablement à destination de Kébir, qui constitue à partir de ce moment-là une sorte de camp retranché de la Marine en Algérie. Il somme alors le capitaine de vaisseau Pacaud, commandant la Marine à Alger, de se soumettre sans plus attendre aux directives de Challe. Cependant, le colonel Coustaux, établi au siège de l'État-major interarmées, confirme à Pacaud « qu'il n'a jamais été question de forcer la main à qui que ce soit, encore moins aux marins dont Challe n'a pas grand besoin ». C'est le même son de cloche que Pacaud reçoit de Challe lui-même dans l'après-midi du 22 avril. En dépit de l'estime qu'il a pour le général, Pacaud ne peut se résoudre à virer de bord. À Guillaume qui lui conseille une nouvelle fois de recourir à un ultimatum, Challe refuse de couper les ponts.

À la fin de la première journée du putsch, les marins « flottent »... Pour les putschistes, il reste peu d'espoir de convaincre leurs interlocuteurs de la Marine. Tout au plus – et Guillaume en doute fort – peuvent-ils compter sur une relative neutralité de l'amiral Querville.

Dans l'Oranie, après en avoir conféré avec Louis Joxe et le général Olié, chef d'État-major interarmées, le général de Pouilly a cédé son poste au général Gardy, favorable à Challe, et s'est replié sur Tlemcen. Mais cela ne signifie en rien un ralliement de toute la province, comme en témoigne l'attitude récalcitrante du général Clause à La Senia. Lorsque Gardy convoque le contre-amiral Cornuault, major général de la base stratégique de Mers el-Kébir, il apprend que le Préfet maritime est arrivé. Le résultat des négociations est maigre pour Gardy : le seul accord obtenu porte sur la poursuite intégrale des missions opérationnelles contre le FLN. À la demande de Gardy de ne plus user de ses moyens radios contre les intérêts du mouvement Challe, Querville consent. Les promesses n'engagent que ceux qui veulent bien y croire. Là aussi, les officiers subalternes sont en flèche : l'ordonnance de Querville, le lieutenant de vaisseau de Villeroché, conseille à Gardy d'investir la base, persuadé que l'amiral refusera le combat et prendra le large. C'est le seul moyen, selon lui, de passer outre à l'hostilité généralisée de la Marine.

À Paris, la décision a été prise d'envoyer l'escadre basée à Toulon vers l'Algérie. À nouveau, Challe, à l'annonce de l'approche de la flotte, décide de recourir à la seule persuasion : « Je ne veux pas de heurts. S'il y a tentative de débarquement, il ne faut pas s'y opposer. Il faudra simplement essayer par la persuasion de convaincre les marins de rallier notre cause ». Guillaume est envoyé sur place se faire une idée, « avec discrétion et modération ». Querville n'a-t-il pas bravé ouvertement les instructions radiodiffusées du président de la République en ordonnant à la Marine d'exécuter les ordres des autorités « de fait » en matière opérationnelle ? Arrivé à Oran le 24 avril vers 19 h, Guillaume pousse Querville

dans ses retranchements en le menaçant d'un investissement de la base. Deux versions divergentes existent de l'entrevue.

Selon Guillaume, elle débouche sur un *gentlemen's agreement* permettant au préfet maritime de paraître céder devant la force. Dans le rapport ultérieur adressé au chef d'État-major de la marine, Guillaume écrit en effet :

Je demandai à l'amiral quelle était sa position vis-à-vis du général Challe et dans quelle mesure il exécutait et faisait exécuter aux autorités placées sous sa responsabilité les ordres du commandant en chef. J'ajoutais qu'il était maintenant urgent d'opter dans un sens ou dans l'autre. [...] Par ailleurs, étant donné qu'il n'exécuterait pas les ordres du général de Gaulle interdisant, même sous le prétexte opérationnel, d'obéir en quoi que ce soit aux ordres de l'autorité de fait, je ne voyais pas pourquoi il ne s'engageait pas plus avant de notre côté. Enfin, estimant qu'il ne pourrait rester à la tête de la marine en Algérie au cas où il ne voudrait pas accepter sans restriction l'autorité du général Challe, il aurait à passer la suite par la voie hiérarchique descendante, jusqu'au grade de lieutenant de vaisseau si besoin était, pour trouver un officier donnant son adhésion totale, sous les ordres de qui se rallieraient tous les marins réellement décidés à faire triompher notre cause.

Une force symbolique, composée d'un officier supérieur, de moi-même et d'une compagnie de parachutistes par exemple, viendrait éventuellement lui remettre le lendemain une lettre du général Challe lui demandant de transmettre ses pouvoirs.

Je tiens à préciser qu'il s'agissait là d'une mesure que je comptais demander au général Challe le soir même, bien qu'aucune instruction de sa part ne m'ait été donnée jusqu'alors à ce sujet. [...]

L'amiral Querville me répondit en substance qu'il ne pouvait aller plus avant, malgré la sympathie qu'il éprouvait pour le général et son mouvement. [...]

En ce qui concerne l'opération de force symbolique, je lui précisai qu'elle ne pouvait être décidée que par le général Challe. [...] Il était entendu que tout incident pouvant amener l'ouverture du feu devait être à tout prix évité. Je lui donnai ma parole d'officier que ceux qui seraient éventuellement chargés de nous accompagner à Mers el-Kébir n'ouvriraient le feu en aucun cas. Il m'assura également que personne n'offrirait de résistance armée ou autre dans la base de Mers el-Kébir.

Lors du procès des généraux Challe et Zeller, la déposition de Querville diffère légèrement :

Le lieutenant de vaisseau Guillaume vient me trouver de la part du général Challe pour me demander en particulier que la Marine interdise tout départ de bâtiment de commerce. Je lui oppose un refus. Il me dit que, dans ces conditions, deux

régiments de parachutistes viendront occuper la base de Mers el-Kébir et que je serai invité à fournir le nom de mon remplaçant. Je lui réponds que je fournirai la liste des officiers de marine séjournant dans la 4^e région par ordre d'ancienneté. Dans la nuit, je prends mes dispositions pour assurer les ordres du gouvernement.

Le seul point d'accord semble donc être le passage de témoin en vertu de la chaîne hiérarchique descendante ! Toujours est-il que le lendemain, 25 avril 1961, Querville a pris le large avec l'ensemble des bâtiments ancrés à Kébir plutôt que de céder au 18^e RCP du colonel Lecomte. La base vidée de sa substance représente pour les insurgés un échec car l'amiral garde, à distance respectable de la côte et à l'abri de tout danger, le contrôle effectif de toute la marine, même s'il a nommé un remplaçant à la tête de la base. En fait, il n'a plus qu'à attendre la fin du mouvement au large.

L'ATTITUDE DE LA MARINE VUE DEPUIS LA RUE ROYALE

Les faits

Un document retrouvé dans les archives de la Marine montre la perception de l'évolution du dossier par l'état-major général à Paris. Malheureusement incomplet en dépit de son étiquetage soigneux et manuscrit, il ne prend en compte les événements qu'à partir de l'après-midi du 22. On y apprend ainsi qu'après avoir établi la liste des bâtiments de l'escadre à Toulon, le vice-amiral d'escadre Barthélémy est envoyé à Hyères. Parallèlement, pour contrer l'occupation de l'Amirauté à Alger, un système permettant de parler à Oran sans qu'Alger le sache est mis en place. Ce n'est qu'à 20 h 10 que l'escorteur d'escadre *La Bourdonnais* avise l'État-major général de la Marine que l'amiral Querville a pris place à bord, lequel décide à 21 h 05 de rallier Oran : il annonce la reprise de ses fonctions dans un message diffusé à tous ses subordonnés à 03 h 16. En fin de soirée, la situation est « normale » à Bône, cependant qu'un commando de marine prend position à la caserne de la Pépinière à Paris. La journée s'achève toutefois sur une note pessimiste, Cornuault s'attendant au blocus de la base navale de Mers el-Kébir à compter du 23 avril au matin.

Dans la nuit, le porte-avions *Arromanches* ramasse la 12 F¹¹. Le *La Bourdonnais* est mis en place comme piquet par l'amiral commandant l'escadre à 1 h. À 0 h 55, l'État-major de la Défense nationale ordonne par message secret au général de Pouilly de mettre à la disposition de la Marine les moyens nécessaires pour bloquer à ses deux extrémités la route desservant la base de Kébir. Avec ce

11 Les appareils de l'aéronavale sont regroupés en flottilles (F) numérotées.

dernier, un système de chiffrement est mis au point qui sera utilisé lorsque de Pouilly sera installé à Tlemcen.

Ce dimanche, l'amiral Cabanier est en réunion à Matignon de 8 h 15 à 11 h 30. Si la journée de la veille a permis la mise en défense de l'ensemble des moyens de la Marine sur zone, ce dimanche on isole la fraction du territoire tombée aux mains des rebelles. À 12 h 15, le *La Bourdonnais* se dirige sur Nemours pour évacuer le général de Pouilly, avant de faire route sur Toulon. À 12 h 25, le porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc* est dérouté vers la Corse, son escale en Afrique du Nord annulée. Les EDIC et les LST¹² *Argens* et *Dives* basés à Arzew sont mis en route vers la métropole¹³. Toutes les communications filaires avec Alger sont coupées à 13 h 05 : la directive émane du général Huchet qui « laisse à la Marine l'initiative de la mesure. Ceci est à considérer comme une aimable attention ». De leur côté, les grands subordonnés du chef d'État-major de la marine (CEMM) ont ordre à 14 h 30 de faire acheminer par Paris tous les messages pour l'Algérie : le contrôle est entier sur les communications. Certains éléments sensibles sont repliés en métropole, comme l'aéronavale – la 28 F s'apprête à rallier Lann-Bihoué¹⁴ – et l'on étudie le rapatriement de compagnies de CRS¹⁵.

190

La méfiance est de rigueur et les ordres vérifiés. Le commandant de l'escorteur *Picard* – il est vrai qu'il s'agit de Philippe de Gaulle¹⁶ – qui doit entrer dans Mers el-Kébir demande à 15 h 15 à Marine Paris et Marine Oran la situation à terre avant de rallier la base. De même à 15 h 20 pour le *La Bourdonnais*, dont la mission de rallier Toulon est rappelée pour rejoindre Mers el-Kébir. En métropole, alors que la dramatisation atteint son maximum avec les allocutions radiodiffusées du général de Gaulle à 20h et de Michel Debré à 22 h 45, le commando installé à la Pépinière prend position autour de l'Élysée. Les bâtiments se déploient au large de Toulon – le *Colbert* en couverture radar ; des renforts en avions de la 2^e région se préparent à rallier Istres (des *Neptune* pour assurer la Surmar) et Hyères (des *Aiglon* de la 11 F) où des mesures visant à prévenir d'éventuels parachutages ou atterrissages rebelles sont prises¹⁷.

12 Engin de Débarquement d'Infanterie et de Chars et *Landing Ship Tank*.

13 La mission est différée à 17h à la demande de Marine-Oran en raison des mauvaises conditions météorologiques persistantes au large des côtes algériennes.

14 Ordre donné dimanche à 19 h 45 à Oran, avec information à Taverny à 23 h 15, mais rapporté le lundi à 21h, remis à l'ordre du jour le mardi à 7 h 02, renouvelé à 14 h 50, finalement annulé à 19 h 18.

15 Deux compagnies de CRS sont mises en route pour la métropole sur BDC par Premar IV.

16 Marine Oran suggère d'ailleurs à 20h de faire relever le *Picard*... Marine Paris dirige le navire sur Ajaccio le lendemain à 10 h 15 où il doit arriver le 25 au soir, la relève étant assurée par le *Bourguignon* arrivant de Toulon à Kébir le 26 à 14h.

17 Les *Neptune* de Lann Bihoué sont à Istres le lundi 24 avril à 19h.

Les consignes sur l'ouverture du feu se clarifient dans la nuit. À 23 h 30, l'État-major de l'armée de l'Air prescrit des tirs de semonce et interdit formellement les tirs ajustés. À 01 h 35, il rappelle la nécessité d'établir un contact radio avant d'user de ses armes. À 5 h 25, il prescrit, par ordre du gouvernement, l'arraisonnement jusqu'à destruction des appareils pour les avions n'obéissant pas aux injonctions¹⁸. Cependant, les défections au sein des unités stationnées en Algérie se multiplient : un *P2V7* de Lartigue se pose à Lann-Bihoué dimanche à 22 h 30 suivi par un *SO 95* d'Alger qui atterrit à Lartigue le lendemain matin¹⁹. Le *Colbert* signale à 14 h 35 deux *Neptune* à 2 200 m vers le nord : ils se posent à Istres à 18 h 55. Le *La Bourdonnais* repère un *Nord 2500* au ras de l'eau cap au 60 à 30 nautiques au sud de Majorque à 15 h 10. Pour les navires, des instructions gouvernementales clarifient les règles d'ouverture du feu le lundi à 16 h : pas plus qu'un tir destiné à désemparer le gouvernail.

La situation change radicalement à Kébir le lundi 24 avril en fin de journée. À 18 h 45, la rue Royale transmet à Oran les consignes du président de la République : la situation est donc claire. Mais, par message à 23 h, Querville informe Paris que le général Challe vient de lui adresser un ultimatum et il demande des instructions. C'est à 00 h 37 un ordre de mise à 6 h d'appareillage de tous les bâtiments disponibles de l'escadre. Le *Maillé-Brezé* doit faire route pour être au lever du jour à 5 nautiques au nord d'Oran. À 2 h 25, Querville envisage donc de faire décoller les aéronefs de Lartigue vers la métropole : les *SO 95* vers Perpignan et les *Neptune* vers Istres, cependant que les navires « éclopés » prendraient la mer sous le contrôle opérationnel de Premar III²⁰. Enfin, il se propose à 05 h 03 de rester à Kébir avec son adjoint et de fournir à l'émissaire du général Challe la liste par ancienneté des officiers de marine, sans désigner son remplaçant. À 06 h 15, Cabanier refuse cette procédure. Signe de grande nervosité, une fausse nouvelle est transmise à 08 h 35 : « *Sommes investis* », immédiatement annulée, cependant que Querville gagne le *Maillé Brezé* sur un remorqueur. Rien ne se passant, il rejoint la base à 11 h 30.

L'amiral commandant l'escadre²¹ reçoit ce mardi à 12 h 20 ordre de rejoindre Bône avec l'ensemble des bâtiments disponibles et à 14 h 47 d'en détacher un vers Bougie (*Le Breton*) pour joindre le 57^e Régiment d'Infanterie. De son côté,

18 Le vice-amiral d'escadre Mouton insiste sur le souci universel au sein de la Marine « de minimiser toute chose » : SHD/M/V, 33 GG⁹ 1, page 22.

19 Voir les archives orales du vice-amiral Vercken relatives à la gestion de l'aéronautique navale de Maison Blanche dont le commandant a été débarqué pour ne pas avoir empêché ses équipages de rallier la métropole : SHD/M/V, 24 GG⁹ 3, page 15.

20 Préfet maritime de la 3^e région.

21 La répartition des zones de responsabilité entre l'amiral commandant l'escadre et le Premar IV s'effectue de part et d'autre du méridien de Matifou.

Premar IV doit appuyer les commandants de secteurs par l'envoi de bâtiments à Cherchell (à 11 h) et Mostaganem (à 14 h 38). Par ailleurs, Comar Bône²² doit prendre contact avec le 3^e Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine à Djedjelli (*Bourguignon* à 11 h 40) et effectuer une reconnaissance devant Collo (à 17 h 30). Enfin, Bizerte doit détacher rapidement ce mardi après-midi *Baïse* et *Foudre* sur Mers el-Kébir qui rejoignent la *Saône* arrivant de 2^e Région.

Le 25 en soirée, un tableau est tracé de la situation. Elle est calme à Bône, en dépit d'une tentative de coup de main sur le préfet : l'aérodrome est sous contrôle. De même à Oran, où l'on insiste sur le fait que le *Maillé Brézé* n'a ni tiré, ni fait de coup de semonce à son retour à Kébir. Enfin, si elle est en voie de régularisation à Alger, à Nemours le calme règne et « le moral est excellent au sein de la DBFM » (Demi-Brigade de Fusiliers-Marins).

La bénignité des sanctions

192

Or la DBFM a été l'unité de la Marine la plus travaillée par les ferments de rébellion. Au point que son second, le capitaine de frégate Cazalis de Fondouce, en intérim du capitaine de vaisseau Roure parti en inspection, sollicité par Guillaume, a envoyé, « d'accord avec son supérieur hiérarchique », un message téléphonique de ralliement aux putschistes. Or les lignes sont sur table d'écoutes. Cela n'est suivi d'aucun mouvement de troupes, la DBFM demeurant sur le barrage à la frontière algéro-marocaine et détruisant une *katiba*²³ rebelle qui tentait de le franchir.

Dans les autres unités, l'ambiance est plutôt à l'attente. Le commandant de la *Dives* est opposé au putsch alors que son second, un ancien du commando *Tempête*, en est partisan. La discipline reste le maître mot. La même impression caractérise le témoignage de Jean-Pierre Bléjean, officier détection/navigation du sous-marin *Narval* alors en patrouille. Là aussi, un différend existe entre le commandant et son second dans les mêmes termes que sur la *Dives*, le hasard ayant voulu que le submersible à immersion périscopique captât des émissions radio laissant supposer quelque sédition en Afrique du Nord. La solution adoptée fut la même, le service primant et la mission devant d'abord être menée à son terme. Même si le temps fit son œuvre, l'ambiance fut pour le moins « électrique » au cours des jours suivant l'interception radio²⁴. Le commandant du *Breton* émet pour sa part « des réserves sur son obéissance », s'il se voit ordonner de tirer sur des Français. « Barthelemy nous a donné tous les apaisements et quand nous sommes arrivés, tout était tassé. J'étais personnellement exaspéré de voir des

22 Commandant de la marine à Bône.

23 Unité d'indépendantistes algériens.

24 SHD/M/V, archives orales du contre-amiral Jean-Pierre Bléjean.

généraux des deux côtés de la Méditerranée à deux doigts de nous lancer dans une belle guerre civile ».

Cet attentisme est universel. Ainsi, les matelots Robert Bréjeon et Jacques Gauthier en poste à Mers el-Kébir constatent, à leur retour de permission dans Oran le 23 avril vers minuit, que les bateaux sont parés à appareiller ; ils en déduisent l'abandon de la base bientôt investie. Avec l'accord du commandant de l'*Ardent*, ils embarquent. Lorsque le navire revient à quai mardi après-midi, ils sont mis aux arrêts par le capitaine de frégate Schloesing pour abandon de poste. Quinze jours plus tard, ils comparaissent devant un tribunal militaire :

Nous nous trouvons dans une salle où sont réunis des matelots, des officiers marinières, des officiers qui apparemment doivent représenter les différents corps [présents] à Mers el-Kébir. Et nous, nous sommes placés au milieu. Et il y a un petit speech du contre-amiral Cornuault, Major général du port, qui fait un discours extrêmement clair en montrant d'un côté les gens comme nous qui ont abandonné leurs postes dans un moment difficile et ont fait preuve de lâcheté, de manque de courage, de tous les défauts, et par contre tout le reste des gens qui étaient là, du moins leurs représentants, qui eux ont été fidèles, courageux et à leurs postes, pour montrer que des gens comme nous ne valent pas grand-chose et que l'honnêteté, le courage et la droiture, c'est de l'autre côté que cela se tient²⁵.

Les autorités stigmatisant ceux qui ont osé prendre des initiatives, *a fortiori* heureuses !... La meilleure illustration de cet attentisme revient à l'amiral Amman, commandant la base stratégique de Bizerte qui entretint des rapports de grande transparence avec ses subordonnés. « J'ai rassuré mes types qui étaient affolés : "l'amiral est en train de fringuer Alger". "Non, je ne fringue pas Alger. Ni Alger, ni Paris, je suis bizertin. Nous gardons la base" »²⁶. Son attitude est-elle vraiment si différente de celle d'un Querville ou d'un Roure qui obéissent opérationnellement aux autorités de fait dans la poursuite de la mission qui leur a été confiée ? Seul l'éloignement géographique par rapport à l'épicentre de la crise a permis à Amman d'éviter de prendre position et d'encourir un quelconque courroux.

L'attitude du chef d'État-major de la Marine, l'amiral Cabanier, a consisté, pour reprendre l'expression d'un témoin, à ouvrir son grand manteau pour que toutes ses ouailles, même les plus écartées du droit chemin, puissent y trouver refuge. Marc de Joybert est très net à ce propos :

25 SHD/M/V, 18 GG⁹ 1 et 7 GG⁹ 1, archives orales des matelots Jacques Gauthier et Robert Bréjeon, pages 7-11 et 17, pages 24-35.

26 SHD/M/V, 30 GG⁹ 1, archives orales de l'amiral Maurice Amman, page 14.

Quinze jours après, on charge les trois chefs d'État-major de retourner en Algérie pour mettre la paix dans les esprits et voir un peu qui avait le plus trahi. Je suis désigné, je pars avec l'amiral Cabanier, le chef d'État-major de l'armée de l'Air et un autre encore. [...] Et on a commencé le tour par l'Est et dans chaque base marine, il s'agissait de savoir qui avait le plus trahi. Cabanier a été parfait. Il était FNFL²⁷, lui. Partout, il me chargeait d'interroger les petits. J'y allais avec une rare discrétion. Et lui, il interrogeait les commandants. Et, dans chacun des trois ports, finalement on n'a retenu que trois suspects, trois médecins qui tous étaient venus cafarder leur commandant. [...] Ce sont les trois docteurs qu'on a foutus au trou. Ivres de contentement. On arrive enfin à la DBFM où le commandant avait dit un peu trop fort que c'était Challe qui avait raison, et son second, Cazalis de Fondouce, avait dit la même chose. Cela la flanquait mal. Tous les biffins étaient trop contents : c'étaient les deux seuls marins qui avaient dit "Vive Challe". Tout le monde se braquait en disant que la Marine avait fait semblant d'être républicaine – ce qui était vrai – sauf ces deux-là qui avaient joué aux cons. Alors on les embarque. On arrive à Paris. Et deux jours après, Cabanier me convoque en me disant "Je suis obligé de remplacer Roure et Cazalis de Fondouce..." Patou : "Ecoutez, Amiral, on ne peut pas remplacer à la fois le commandant et le commandant en second. Cela ne se fait pas dans la Marine. Il n'y a qu'un responsable : c'est le commandant." "Oui, oui. Vous avez raison. Mais je suis obligé de le faire parce que toute l'armée de Terre me tombe dessus en disant "Oui les marins, soit disant, mais enfin bref"²⁸.

De Joybert retourne prendre le commandement de la DBFM et Cabanier enterre autant que faire se peut l'affaire de Nemours.

Les sanctions sont objectivement d'une rare mansuétude. Cazalis de Fondouce sert encore deux ans au sein de la Marine où il n'a plus aucun avenir avant d'entreprendre une brillante seconde carrière au sein de la Direction des centres d'expérimentation nucléaire. Que dire de Roure ? Affecté le 4 mai 1961 au Centre interarmées de documentation militaire comme directeur adjoint, il totalise 34 années de service actif et peut légalement être placé en retraite proportionnelle²⁹. Que nenni ! Il est affecté au Service central hydrographique pour quitter à la fin de l'année 1963 le service actif en ayant acquis intégralement ses droits à une retraite d'ancienneté basée sur l'échelon de solde le plus élevé dans le grade de capitaine de vaisseau. En fait, il reste jusqu'au 1^{er} septembre 1965

27 C'est-à-dire ancien des Forces navales françaises libres.

28 SHD/M/V, 2 GG° 2, archives orales de l'amiral Marc de Joybert, page 5.

29 Les services rendus au ministre de l'Industrie, Jean-Marcel Jeanneney, exfiltré avec son aide, justifient peut-être cette mansuétude.

jouant de ses excellentes relations avec le directeur du Personnel, Deroo, et arguant de la minorité de son dernier enfant.

Quant à Guillaume, il n'est condamné qu'à quatre ans de prison avec sursis en 1961. S'il ne s'était engagé dans l'OAS, l'affaire en serait restée là. C'est lorsqu'il y eut bascule dans le terrorisme – cas de Guillaume – ou manquement au règlement militaire – désertion dans le cas du lieutenant de vaisseau Cucherat – que l'EMM dut intervenir. La discrétion a donc été le maître-mot dans la gestion des suites du putsch par le chef d'État-major de la marine³⁰. Et cela d'autant plus que, par l'intermédiaire du capitaine de vaisseau O'Neill, qui assurait la liaison avec Michel Debré, il était parfaitement informé de la fébrilité de l'équipe gouvernementale³¹.

Quant aux autres militaires éloignés d'Algérie par mesure disciplinaire, le ministère des Armées maintint l'intégralité des indemnités de changement de résidence « pour leur rapatriement sur une résidence de leur choix en Métropole »³². En revanche, pour les personnels destitués en application de la décision du 24 avril 1961, les droits à solde ou à pension des intéressés cessèrent au jour de la destitution, mais non les droits de leurs ayants-cause³³. Si la mansuétude a ses limites, le droit reste la règle. Messmer a ainsi donné l'ordre à tous ses subordonnés de ne pas se commettre dans les procès des accusés. C'est donc en toute connaissance des conséquences éventuelles que le vice-amiral Ploix, FNFL historique, se porte témoin au procès du général Salan. Pour ce manquement au devoir de réserve, il est placé en disponibilité et admis par anticipation dans la seconde section de son grade : là, Cabanier n'a rien pu faire...

Cependant, une question parlementaire posée par le député Jean Legaret le 10 octobre 1961 laisse à penser que certains officiers ont pu démissionner, à défaut d'être sanctionnés. La question écrite n° 12 087 demande « quel est le nombre des officiers, généraux, supérieurs et subalternes qui ont donné leur démission de l'armée depuis deux ans » et ceux « qui ont dû cesser

30 SHD/M/V, 78 GG⁹ 1, archives orales du vice-amiral d'escadre Yves Bourdais, page 44 : « Très peu de personnels dans la marine eurent à subir les conséquences de certaines positions affichées ou des actions menées çà et là par divers chefs et quelques-uns de leurs subordonnés. Ultérieurement une commission itinérante que présidait l'amiral Nomy et qui comprenait les amiraux Douguet et Picard d'Estelan, à laquelle je fus joint à plusieurs reprises pour éclaircir certains problèmes de transmission, n'eut pas à retenir d'actions subversives commises au cours de cette période, mais plutôt des paroles maladroites ou des lenteurs de réaction ». Cette vision est confirmée par le vice-amiral d'escadre Paul Bigault de Cazanove : *Idem*, 6 GG⁹ 1, pages 39 et 40.

31 SHD/M/V, 55 GG⁹ 1, archives orales du vice-amiral d'escadre Pierre O'Neill, page 29.

32 SHD/M/V, *Chrono 1961*, carton n° 878, décision n° 20 006 MA/SAA du 5 juillet 1961.

33 *Ibid.*, décision n° 015 424 MA/CC du 25 mai 1961.

leurs fonctions par suite de mesures d'ordre judiciaire ou disciplinaire »³⁴. La réponse est volontairement floue. Tout d'abord, le nombre avancé de 3 22 officiers mêle les admissions dans la 2^e section du cadre des officiers généraux par anticipation et sur demande, les admissions à la retraite avant la limite d'âge, les démissions, les mises en congé définitif du personnel navigant et les mises en congé sans solde et hors cadres. Ensuite, la réponse à la seconde partie de la question est brève : seuls deux officiers, subalternes de surcroît, entrent dans le périmètre défini. Enfin, la période étudiée va du 1^{er} octobre 1959, lendemain du discours du général de Gaulle sur la nécessaire autodétermination des populations algériennes, au 1^{er} octobre 1961, soit cinq mois après le putsch.

Marchander le putsch ? Houilles contre l'État-major Inter-Armées

196

Dans un courrier du 9 juin 1961 au ministre des Armées, Pierre Messmer, l'amiral Cabanier tire les enseignements des événements d'avril quant au fonctionnement des organismes de commandement et de transmissions de la Marine.

Deux leçons doivent être méditées selon le chef d'État-major. Tout d'abord, tout s'est bien passé au sein du poste de commandement « Opérations » de Marine Paris [ensuite PC ops] « constamment alimenté en renseignements aussi bien par ses subordonnés en Algérie que par les échelons supérieurs »³⁵. Est rassemblée là une collection complète de tous les messages traitant de l'Algérie, d'une part, et de la situation des forces, bâtiments et avions de combat et de transport, d'autre part³⁶. En conséquence de quoi, « le chef d'État-major de la Marine a toujours été à même de prendre en temps voulu les décisions qui se posaient à son échelon »³⁷. Cabanier a ainsi délégué les fonctions de Préfet maritime de la 4^e région maritime à l'amiral Cornuault en poste à Kébir par message du 22 avril, après avoir appris le blocus de l'Amirauté d'Alger par les rebelles³⁸. Querville les reprend dès l'arrivée du *La Bourdonnais* à la base stratégique³⁹. De même, lorsque l'escadre parvient le 25 avril au large de l'Algérie, Cabanier répartit les missions de soutien entre l'amiral commandant l'escadre et Premar IV, avant, le lendemain, de restituer la plénitude de ses

34 SHD/M/V, *Chrono 1961*, carton n° 879, note n° 2586 M/SA/ET/2 du 8 novembre 1961.

35 Ce poste de commandement est installé dans la salle 253 de la rue Royale. Un quart est assuré jour et nuit par deux officiers de service, l'un appartenant à EMM/3 et l'autre à EMM/4.

36 SHD/M/V, 3 BB^e EG carton n° 006, ordre n° 804 EMG/3 du 23 avril 1961 du vice-amiral Patou.

37 *Idem*, carton n° 007, lettre n° 1 091 EMG/3 du CEMGM au ministre des Armées.

38 *Ibid.*, messages du 22 avril à 8 h 26 et 9 h 36.

39 *Ibid.*, message du 23 avril à 2 h 16.

attributions de contrôle et de coordination des opérations de présence dans les ports à l'amiral Méditerranée⁴⁰.

Ce *satisfecit* donné au PC Ops de la Marine permet de souligner les carences du PC de l'État-Major Inter-Armées qui « n'a pas paru fonctionner avec toute la rapidité désirable. Les décisions de l'EMIA parvenaient souvent nettement après l'exploitation par Marine Paris de ses propres renseignements »⁴¹. Cabanier insiste avec jubilation sur les délais courant entre la prise de décision par la rue Royale de l'envoi de bâtiments auprès d'autorités loyales demandant des missions d'appui, et les ordres venant de la Défense nationale transitant par le ministère des Armées pour aboutir à Marine Paris. Ce sont 4 heures perdues pour Djidjelli, 7 pour Bône, et une journée entière pour Mostaganem⁴². La conclusion tombe, implacable : « Au total, la Marine a eu plutôt l'impression d'orienter et de renseigner l'EMIA que d'être renseigné par lui »⁴³.

Cela permet – et c'est là l'essentiel du message – de dénoncer *a posteriori* les effets nuisibles d'une excessive centralisation.

En ce qui concerne les affaires maritimes, cela n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire. Dans une situation mouvante et trouble, il est en effet souvent difficile, même à des spécialistes, de voir clairement et rapidement ce qu'il faut faire. *Un seul État-major commun aux trois armées ne pourrait y parvenir qu'en se gonflant démesurément et en atteignant un volume rapidement nuisible au rendement*⁴⁴.

En conséquence, la Marine doit être dotée d'un poste de commandement opérationnel « indispensable au traitement dans les moindres délais d'une situation complexe et fluctuante ». Tout en contestant l'EMIA, Cabanier plaide pour l'avancée des travaux projetés dans les anciennes champignonnières de Houilles où doit être installé ce PC Ops à l'origine et à la fin d'un réseau crypté et cloisonné, maillé et redondant, de transmissions.

Ce tir ajusté de Cabanier contre la réorganisation en cours du ministère des Armées se situe par ailleurs dans la continuité des attaques virulentes du délégué ministériel Le Bigot, avant son départ. Les décrets du 5 avril 1961 ont supprimé les délégués ministériels et renforcé la structure hiérarchique du ministère, attribuant la présidence du comité des chefs d'État-major au ministre. En février 1961, Le Bigot en est à sa 9^e fiche sur le projet de décret

40 *Ibid.*, messages du 25 avril à 12 h 56 et du 26 avril à 8 h 46.

41 *Ibid.*, lettre n° 1 091 EMG/3.

42 *Ibid.*, messages pour l'envoi d'un bâtiment à Mostaganem de Marine Paris à Marine Oran le 24 avril à 15 h 10, quand le même ordre de l'EMIA ne parvient que le 25 à 15 h 55.

43 *Ibid.*, lettre n° 1 091 EMG/3.

44 *Ibid.* Nous soulignons.

relatif aux attributions du chef de l'EMIA. En tant que « conseiller militaire du ministre », selon l'exposé des motifs, cet officier général est doté d'attributions qui lui permettraient d'exercer une action de commandement sur les chefs d'État-major des armées. Inadmissible pour Le Bigot et Cabanier qui, sur ce plan, travaillent à l'unisson :

Une telle situation qui aboutirait en fait à introduire un échelon supplémentaire de commandement, doté de son État-major, entre le ministre et les armées et à restreindre de façon excessive l'exercice des fonctions de leurs chefs organiques ne paraît conforme ni à l'esprit, ni à la lettre, des autres textes. [...] Ce texte devrait être profondément remanié, sinon repris en entier⁴⁵.

On sait rétrospectivement que la Marine n'obtint que très partiellement gain de cause. La nomination comme premier chef d'État-major des armées du général Ailleret, dont le capitaine de vaisseau Marcel Duval avait éprouvé la loyauté vacillante lors du putsch, n'a pas été sans saveur pour la Marine.

198

Au terme de cette étude, trois conclusions peuvent être tirées de la gestion du putsch par la Marine. Tout d'abord, pour la grande majorité de ses représentants dans les unités embarquées ou à terre sur le sol algérien, une gestion attentiste des péripéties politiques. Elle est manifeste dans le comportement des responsables de la Marine, ces derniers ayant vécu les dramatiques événements de 1940-1942⁴⁶. Ensuite, la gestion de la crise par la rue Royale a été menée selon une succession d'étapes tactiques : bloquer la progression de la rébellion, puis l'isoler et la laisser s'étioler avant de reprendre le contrôle de la situation. Après coup, dans ses rapports avec le ministère des Armées, l'État-major tire argument de la crise pour reprendre l'avantage sur des dossiers apparemment tranchés ou faire progresser les idées qui lui sont chères : la remise en cause de la centralisation en cours⁴⁷, ou l'autonomie du poste de commandement dédié à la composante navale des Forces nucléaires stratégiques.

⁴⁵ SHD/M/V, *Chrono 1961*, carton n° 874, lettre n° 8654 M/CAB 1 de février 1961.

⁴⁶ En mai 1962, un rapport sur la situation en Oranie pour le ministre de la Justice Roger Frey remarque que « la marine de Mers el-Kébir n'est pas dans la course et même lointainement de tout ce qui se passe à Oran et en Algérie » (Archives nationales, 19770346, art 8).

⁴⁷ Claude Carré, *Histoire du ministère de la Défense*, Limoges, Lavauzelle, 2001 ; Philippe Vial, « Aux origines du CEMA », *Revue de défense nationale*, mai 2007, p. 79-92.